

# Les orientations de l'organisation du temps de travail par service

SERVICES	Amélioration du service public ou optimisation des moyens	Annualisation
<b>Enfance – Jeunesse</b> ATSEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'une baisse du temps de travail journalier (temps périscolaire matin et/ou soir)</li> <li>- Poly-compétence recherchée pour favoriser les temps pleins (périscolaire, ALSH, animation, encadrement repas, entretien)</li> <li>- Hypothèse temps non complet pour les prochains recrutements</li> </ul>	OUI
Animateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur les amplitudes horaires (extension du périscolaire du soir sur certains sites selon demande)</li> <li>- Réflexion sur le nombre de semaines pendant les vacances d'été</li> <li>- Poly-compétence (travaux administratifs, remplacement ATSEM, entretien...)</li> <li>- Hypothèse temps non complet pour les prochains recrutements</li> </ul>	OUI (y compris contractuels)
Crèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplitude horaire adaptée et fonctionnement adapté</li> <li>- Le besoin permet l'introduction de semaines de 36 ou 37h</li> </ul>	NON
<b>Services Techniques</b> Ateliers «Bâtiments»	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour aux 5 jours de travail avec instauration d'un temps de travail de 37h – mise en place d'un badgeage (accès, récupération...)</li> <li>- Mutualisation des services selon besoins ponctuels</li> </ul>	NON
Voirie Espace Public Ateliers Espaces Verts Voirie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour aux 5 jours de travail avec instauration d'un temps de travail de 37h - mise en place d'un badgeage (accès, récupération...)</li> <li>- Mutualisation des services selon besoins ponctuels</li> <li>- Saisonnalité pour adapter les horaires aux besoins et aux conditions de travail ; remise en cause de la période en journée continue telle qu'actuellement du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</li> </ul>	OUI
Entretien Ménager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des horaires à l'activité des équipements municipaux</li> <li>- Création de 2 équipes (matin, après-midi)</li> <li>- Poly-compétence : travail au sein de la communauté éducative pour favoriser le temps complet et la journée continue</li> <li>- Différentiation temps scolaire / vacances</li> <li>- Hypothèse temps non complet pour les prochains recrutements</li> </ul>	OUI
<b>Accompagnement et Dévelop. Social</b> Prévention Médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des horaires au besoin du service public (samedi après-midi ; fin de service à 22h en haute saison ; introduction des événements particuliers)</li> <li>- Mise en place d'une saisonnalité</li> </ul>	OUI
Chantiers d'Insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salariés en insertion, CCDI de 26 ou 32h (horaires sur 4 jours et personnel répartis sur les 5 jours)</li> <li>- Encadrants : retour aux 5 jours de travail avec une demi-journée sans agent pour le suivi administratif</li> <li>- Harmonisation des horaires de travail (adéquation avec les ateliers)</li> </ul>	NON
Pôle Action Sociale	Horaires variables	NON

SERVICES	Amélioration du service public ou optimisation des moyens	Annualisation
<b>Police municipale</b> Policier	- Adaptation des horaires au besoin du service public (samedi après-midi ; fin de service à 22h en haute saison ; introduction des événements particuliers) - Mise en place d'une saisonnalité	OUI
A.S.V.P.	- Horaires fixes selon planning - Possible sur une base de 37h par semaine	NON
<b>AG - Démographie</b> Gardien	- Horaires en fonction des événements et selon planning	OUI
Agents des cimetières	- Un métier unique - Poly-compétence à améliorer - Travail du lundi au samedi (accès en véhicule)	NON
<b>Animation, sports et culture</b> SPORT - Gardien d'équipement	- Horaires en fonction de l'utilisation des équipements et du calendrier prévisionnel des animations - Poly-compétence (entretien, ouverture et fermeture des cimetières, jardin botanique) - Diminution de la fréquence de travail le week-end	OUI
CULTURE - Gardien d'équipement	- Horaires en fonction de l'utilisation des équipements et du calendrier prévisionnel des animations - Poly-compétence (entretien, autres missions du service...)	OUI
Logistique	- Horaires adaptés en fonction des événements	OUI
Pôle administratif	- Horaires variables + participation selon manifestations	NON
<b>Patrimoine</b> Agent d'accueil C.I.A.P.	Principes actuels maintenus	OUI
Autres agents	Horaires variables + participation selon manifestations	NON
<b>Tout agent de la CAM, de l'Hôtel de Ville, hors situation ci-dessus</b>	Meilleure prise en compte des besoins des usagers Adaptation des horaires d'ouverture au public (matin, soir, pause méridienne, samedi matin...) Polyvalence au sein des services Maintien du badgeage avec précision des contraintes des services Réflexion sur horaires fixes pour certains postes (accueil général...)	NON
<b>Reprographie</b>	Extension possible aux horaires variables avec mise en place du badgeage	NON
<b>Chefs de Service</b>	Réflexion sur un forfait annuel jours travaillés / RTT	